

REVUE BELGE

DE

# NUMISMATIQUE,

Publiée sous les auspices de la Société royale de numismatique.

PAR

MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.

1877.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE.

V. 33-34  
1877-78



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ ET DUHENT,  
9, RUE DE LA MADELEINE.

1877

## CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

### MONNAIES ET JETONS RARES OU INÉDITS.

#### VINGT-TROISIÈME ARTICLE.

##### PL. XIV.

Jeton de messire Nicolas d'Estrées. — Monnaie de l'évêque de Liège, Thibaut de Bar.  
— Jeton des Ommelandes. — Monnaie de Jean d'Edmond.

##### I.

Écu triangulaire au lion de Flandre. Entre un double grènetis : ✠ MESIRE : NICOLAS DESTREES.  
— Grande croix à doubles bandes coupant la légende :  
GCOM | ESFLA | DRIB | MARC ; la croix anglée des quatre dernières lettres CHIO (*Guido comes Flandriæ et marchio*).

Cuivre.

(D'après un dessin de M. Picqué.)

Ce Nicolas d'Estrées ou Vander Straten était, d'après la généalogie de l'illustre et ancienne famille de Straten, branche de Flandre VII, publiée par M. V. Goethals, le second fils de Richard Vander Straten, chevalier, seigneur de Straten et de Costere, échevin du noble Franc de

Bruges en 1254, mort en 1280 et inhumé dans l'église Saint-André.

Nicolas ou Nicolon, dit d'Estrées, figure dans différentes chartes analysées par le comte de Saint-Genois dans ses *Monuments anciens*, ainsi :

Page 778. Février 1289. Lettres par lesquelles Gui, comte de Flandre, accorde à monseigneur Nicolon, dit d'Estrées, son féal chapelain, d'être chapelain de son hôtel en Flandre, pendant sa vie, avec gages et avoine pour deux chevaux, selon l'usage de son hôtel ; il déclare que lui ayant donné précédemment 16 livres, monnaie de Flandre, à recevoir pour ses draps sur ce qui lui appartenait en la ville de Renaix, il les assigne à présent sur l'espier de Furnes.

Page 799. 15 janvier 1291. Lettres en latin par lesquelles Renaud, comte de Gueldre, reconnaît avoir reçu des mains de Nicolas *de Stratis*, chapelain du comte, et des deniers des marchands florentins de la compagnie des Pulci, la somme de 200 livres petits tournois en florins d'or comptés chacun pour 10 sols 6 deniers petits tournois ; laquelle somme il promet de rendre à la volonté du comte.

Page 862. 12 mai 1297. Nicolas *de Stratis* figure comme témoin dans une convention intervenue entre le roi de France et le comte de Flandre au sujet du château de l'Écluse.

Page 865. 25 juin 1297. Le comte donne à Nicolas *de Stratis* une prébende au chapitre de Furnes.

---

Nous avons fait connaître, dans le 19<sup>e</sup> article de nos

*Curiosités numismatiques*, tome V, 5<sup>e</sup> série de cette *Revue*, un jeton du même genre d'un seigneur de Vichte, maréchal héréditaire de Flandre. Le jeton de Nicolas Vander Straten doit faire croire qu'on en trouvera d'autres encore des grands officiers du comté.

## II.

Buste épiscopal de face, la tête mitrée. Dans un double cercle en grènetis : ✠ ΠΗ'Β · EPISCOPVS.

— Croix pattée, anglée de trèfles. Dans un double cercle en grènetis : ✠ LEODIENSIS.

Arg. Gr. 0.62.

Cabinet du Musée de Namur.

Les monnaies connues de Thibaut de Bar, prince-évêque de Liège (1505-1512) sont fort peu nombreuses et presque toutes assez rares. M. le comte de Renesse, dans son *Histoire numismatique de l'évêché*, n'en a cité que trois, ou plutôt aucune, car la première qu'il donne, d'après Appel et Mader, est de Thibaut de Lorraine, seigneur de Florennes (1). Les deux autres, qu'il a fait graver sur sa planche VI, sont : l'une, une pièce de Thierry de Perwez, évêque intrus (1406-1408); l'autre, une fabrication moderne d'un amateur de Tongres.

M. Perreau, dans son *Catalogue des monnaies de la principauté de Liège*, cite cinq monnaies de Thibaut de Bar, cinq pièces réelles celles-là.

La pièce unique, et jusqu'ici inconnue, que nous décri-

(1) Voy. notre *Mémoire sur les seigneurs de Florennes*, pl. I, dans les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XXXVII.

vons ci-dessus, a été trouvée dans un dépôt exhumé récemment.

### III.

Lion rampant, tenant de la griffe droite un sabre nu, et, de la gauche, une targe ou bouclier aux armes des Ommelandes (1) : PRO ∴ LIBERTATE ∪ PATRIÆ.  
— Dextrochère armé d'un poignard et posé sur un réchaud flambant : ∪ AGERE ∪ AVT ∪ PATI ∪ FORTIORA. Sous le réchaud, le monogramme AVS.

A. Gr. 6 50.

Collection de M. Hooft van Iddekinge.

Les Ommelandes de Groningue ou le plat pays qui entourait cette ville, ce que nous appellerions aujourd'hui « les ruraux », avaient longtemps formé, et non sans fréquentes discussions, un seul État avec la capitale, bien qu'ayant en quelques points une administration distincte. A peu près comme étaient Tournai et le Tournaisis.

Lors des troubles qui amenèrent l'émancipation des provinces et la déchéance de Philippe II, le dissentiment de la ville et des campagnes s'accrut de plus en plus. Déjà, le 17 janvier 1575, les Ommelandes avaient dénoncé les traités qui les liaient à la ville, depuis des siècles, et qui avaient toujours été renouvelés. Deux ans plus tard, pour se venger des violences que les Groninguois avaient exercées sur quelques seigneurs et prélats de leur territoire, les « ruraux » commencèrent à tenir des diètes

(1) D'argent à trois barres de sinople, accompagnées de onze feuilles de gueules en forme de cœurs (1-5-4-1).

particulières, à l'exclusion de la ville et se donnèrent une administration indépendante.

La séparation était complète. Bientôt on voulut avoir aussi sa monnaie propre, et à cet effet un atelier monétaire fut établi à Appingedam sous la direction de Henry Van Velthuysen, bourgeois d'Utrecht. Sa nomination porte la date du 5 janvier 1579.

Les monnaies sorties de cet atelier sont toutes fort rares, et cinq ou six seulement ont été reproduites dans le *Muntboek de Verkade*.

Mais la pièce dont nous avons donné la description n'est pas une monnaie. C'est le jeton de présence des États de ce petit pays. On n'en connaît que deux exemplaires d'or, dont un au cabinet de La Haye et un seul exemplaire d'argent dans la collection de M. Hooft Van Iddekinge. Notre excellent confrère l'a fait connaître dans une brochure en hollandais sur les jetons de présence de Groningue et des Ommelandes, brochure où nous avons puisé la plupart des renseignements sur cette pièce.

On se demandera sans doute pourquoi ces exemplaires frappés sur or? Peut-être, dit M. Hooft Van Iddekinge, comme médailles commémoratives de la sécession, peut-être aussi par une fantaisie du monnayeur, ou pour être données en présent aux autorités, aux gros bonnets de l'endroit.

L'exemplaire d'argent est le véritable jeton de présence; il semble même avoir circulé comme monnaie, car il est un peu usé.

L'atelier monétaire d'Appingedam n'eut qu'une existence éphémère qui explique assez la rareté de ses pro-

duits. Mais les querelles entre les bourgeois et les « ruraux », entre Groningue et les Ommelandes n'en continuèrent pas moins, et les difficultés ne furent tranchées juridiquement par les États généraux qu'en 1640. Le procès, dont toutes les pièces reposent aux archives de Groningue, ne remplit pas moins de 28 volumes de mille à douze cents pages chacun. Le jugement, à lui seul, forme un de ces volumes. On voit que la paperasserie n'est pas née d'hier.

IV.

Le jeton de cuivre rouge, aux mêmes types, mais un peu plus petit, appartient également à notre excellent ami, M. Hooft Van Iddekinge, et c'est, jusqu'à présent, le *seul exemplaire* connu. Si cette pièce était exposée en vente, par le temps qui court, elle serait poussée, sans doute, à un prix fabuleux.

Pour quel usage ces jetons de cuivre ont-ils été faits ? M. Hooft Van Iddekinge ne le dit pas. On peut supposer, toutefois, qu'ils servaient, comme les nombreux jetons de cette époque, à ouïr les comptes des receveurs de l'État.

V.

Lion rampant remplissant le champ. Dans un double grènetis : ✠ MONETIA : WIRIGIÆ : h?

— Grande croix pattée coupant la légende : IOHNS | NSOE | EGMV | NDT.

A. G. 4.38.

Collection de S. A. S. le duc d'Artemberg.

On est généralement d'accord pour attribuer cette pièce,

imitée servilement d'une monnaie de Hollande, à Jean I<sup>er</sup> d'Égmond (1320-1370). Vander Chys, il est vrai, donne la pièce hollandaise à Guillaume VI (1404-1417), mais elle peut être, elle doit même être plus ancienne, si l'on maintient l'attribution à Jean I<sup>er</sup> d'Égmond. Que si, au contraire, la pièce modèle est bien de Guillaume VI, il faudra donner la copie à Jean II d'Égmond (1409-1451). Ce Jean, par suite d'une conspiration contre le comte de Hollande, fut dépouillé de ses biens et condamné à mort, en 1416, puis exilé du pays. Rentré en grâce auprès de Jean de Bavière, il reçut de ce prince, le 15 mai 1421, la haute juridiction de la seigneurie de Wamerhuisen et du Nordambach de Petten, et fut rétabli dans sa seigneurie d'Égmond. Après des vicissitudes nombreuses, l'ère des prospérités recommençait pour lui. Il vit son fils aîné Arnoul, appelé par les États de Gueldre et de Zutphen à recueillir la succession du dernier duc (1425). Le 15 août de cette même année, Jean et tous ses descendants furent élevés au rang de comtes par l'empereur Sigismond. Il mourut, enfin, le 4 janvier 1451.

La pièce sera donc, comme on le voudra, de Jean I<sup>er</sup> ou de Jean II ; mais il est une autre difficulté.

Que veut dire la légende *moneta Wirigie : h?*

Il y a bien l'île de Wieringen dans le Zuiderzée et la lettre *h* pourrait signifier soit *hollandie*, soit *hoofdplaats*, chef-lieu de l'île, qu'on dit, aujourd'hui, *Hypolithushoef*. Mais nous n'avons trouvé nulle part que les Égmond aient eu des droits ou élevé des prétentions sur l'île de Wieringen ou sur quelque autre localité de ce nom.

Il ne resterait donc à choisir qu'entre de vagues con-



jectures; et comme en fait de numismatique nous n'aimons ni les conjectures ni les romans, il nous paratt préférable d'avouer humblement notre ignorance (1) et de finir par un grand point d'interrogation, laissant la parole à un plus autorisé.

R. CHALON.

(1) Lelewel, à qui cette pièce avait été communiquée, n'avait pas non plus trouvé le mot de l'énigme. C'est une consolation dans notre insuccès.

